

## **Des aides pour améliorer votre logement...**

**Pour la période 2016-2019, le Conseil départemental devient maître d'ouvrage des PIG Habitat en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et les EPCI engagés dans la démarche.**

Des aides financières peuvent être attribuées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui conventionnent leur logement, pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat privé.

Elles concernent les domaines d'intervention suivants :

- travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé
- travaux d'amélioration énergétique (fenêtres, chauffage, isolation...)
- travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement baignoire par une douche, accessibilité extérieure...).

La Cellule Habitat du Conseil Départemental de la Creuse est composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du bâtiment et d'assistantes administratives. L'équipe vous accompagne dans vos démarches : évaluation de votre projet, recherche de financements, montage de votre dossier...

Des référents administratifs sont affectés par secteur : ils se déplacent sur demande au domicile des particuliers. Egalement, des permanences sont organisées sur rendez-vous le troisième mercredi du mois à Bourganeuf et le quatrième mercredi du mois à Ahun. D'autres permanences sont mutualisées avec l'Espace Info Energie et le CAUE.

Avant d'engager vos travaux, n'hésitez pas à contacter la Cellule Habitat du Département de la Creuse : 05 87 80 90 30 – [habitat@creuse.fr](mailto:habitat@creuse.fr)